



NOTE D'INFORMATION SUR LE STATIONNEMENT RESIDENTIEL FORFAIT 24H/24H SUR VOIRIE

Les forfaits

Le Conseil Municipal du 25 juin 2012 a modifié les différents forfaits mensuels de stationnement sur voirie. Les forfaits permettent de stationner 24h/24h sur le même emplacement dans la limite de 7 jours consécutifs.

☆ **Forfaits zone orange : 55,00 € mensuel**

- Zone Cœur de Ville Imbach
- Zone Cœur de Ville Château
- Zone Mail Bressigny
- Zone Gare

☆ **Forfait zone verte : 25,00 € mensuel**

- Zone Saint Serge
- Zone Louis Gain
- Zone Lafayette
- Zone Académie
- Zone Doutre

Définition du résident

Sera considérée comme résident toute personne physique ayant sa résidence principale permanente dans une voie à stationnement payant ou dans une voie à stationnement interdit incluse dans un secteur où les voies adjacentes sont payantes.

Toute personne demandant à bénéficier de la qualité de "résident" devra apporter la preuve qu'elle répond bien aux critères ci-dessus et qu'elle est résidente.

L'adresse mentionnée sur la carte grise de votre véhicule devra correspondre à celle de votre domicile.

Le résident devra justifier de l'impossibilité d'aménager un garage ou une place de stationnement dans la résidence de son habitation.

Le forfait 24h/24h distribué ne peut-être que celui de la zone de résidence.



Conditions particulières

- La souscription au forfait sur voirie donne lieu à la remise d'une carte de couleur verte ou orange, en fonction du lieu de résidence. Cette carte devra être placée en évidence derrière le pare-brise du véhicule en stationnement.
- Cette carte est associée à un véhicule et n'est pas cessible.
- Le forfait est renouvelable chaque mois.
- Le dossier d'inscription est renouvelable chaque année.
- Le report de stationnement d'une zone à une autre n'est pas autorisé.

Pièces à fournir

- ↪ photocopie **de votre carte grise** dont l'adresse devra être identique à celle de votre résidence principale.
- ↪ photocopie **de l'acte de propriété, ou du bail de location,**
- ↪ photocopie **d'un justificatif de domicile** (Quittance loyer, factures EDF ou Télécom,...).
- ↪ **déclaration** justifiant l'impossibilité d'aménager un garage ou une place de stationnement dans la résidence de l'habitation (pièce jointe).



ATTESTATION

Je soussigné, M

Demeurant à

.....
.....

Tél. : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Certifie être dans l'impossibilité d'aménager un garage ou une place de stationnement dans ma résidence principale.

Pour valoir ce que de droit.

Fait à Angers, le

M
(signature)

